Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes

SEMESTRE DE PRE-INTEGRATION

Diplôme d'établissement SPI-ENSCR

Livret de présentation – Année 2025

SOMMAIRE

1. SEMESTRE DE PRE-INTEGRATION : VUE GENERALE

1.1 Les contenus

1.2 L'évaluation et la validation

2. ELEMENTS ORGANISATIONNELS ET STRUCTURELS

2.1. Organisation et objectifs de la formation

2.2. Déroulement et validation du semestre

2.3. Informations complémentaires et contacts

3. ANNEXE 1

TABLEAU DES U.E., E.C. ET COEFFICIENTS DE PONDERATION DU SPI ET DU DIPLOME D'ÉTABLISSEMENT SPI-ENSCR

4. ANNEXE 2

REGLEMENT DES ETUDES

4.1. Statut des élèves

4.2. Obligations des élèves

4.3. Jury annuel

4.4. Exigences du programme

1. SEMESTRE DE PRE-INTEGRATION : VUE GENERALE

Le Semestre de Pré-Intégration (SPI) de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes est un programme d'étude destiné à fournir aux étudiants internationaux les bases linguistiques et scientifiques indispensables à l'admission dans l'un des Cycles Préparatoires Intégrés de la Fédération Gay-Lussac.

1.1 Les contenus

La formation de 353 heures s'articule comme suit :

Enseignements linguistiques (176h00)

- Français Langue Étrangère (FLE) : 122h00
- Français sur objectifs scientifiques (FOS) : 30h00
- Anglais : 24h00

Enseignements scientifiques en langue française (177h00)

- Mathématiques : 40h00
- Éléments de programmation Informatique (TP) : 12h00
- Physique : 49h30
- Physique (TP) : 5h00
- Sciences industrielles : 4h00
- Chimie : 50h00
- Chimie (TP) : 16h30

Dispensée sous forme de rappels de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques, la formation se base essentiellement sur les contenus de l'enseignement secondaire français. Elle vise à familiariser l'étudiant avec

- L'enseignement des sciences en langue française
- Les méthodes et approches pédagogiques en vigueur dans les écoles de la Fédération Gay-Lussac.
- Les formes d'évaluations intervenant dans une formation d'ingénieur.

L'intégration sociale et culturelle en France et la découverte du milieu étudiant représentent les axes fondamentaux du programme pédagogique des enseignements non-scientifiques.

1.2 L'évaluation et la validation

L'évaluation s'effectue sur le mode du "contrôle continu". Des tests et examens sont organisés tout au long du semestre dans chaque discipline afin de mesurer la progression de l'étudiant et de valider ses acquis.

Un **diplôme d'établissement SPI-ENSCR** est délivré en fin de formation, validant la réussite du semestre.

Ce diplôme d'établissement constitue le prérequis indispensable pour l'admission en 1ère année de Cycle Préparatoire Intégré de la Fédération Gay-Lussac.

2. ELEMENTS ORGANISATIONNELS ET STRUCTURELS

2.1. Organisation et objectifs de la formation

La durée totale pour l'obtention du diplôme d'établissement SPI-ENSCR est de 4 mois. La formation pédagogique débute fin février / début mars et se déroule jusqu'à la fin juin. Les enseignements sont, pour part, mutualisés avec l'INSA de Rennes, ils sont localisés sur les deux sites.

La participation aux cours et aux évaluations est obligatoire.

Il s'agit pour les futurs élèves ingénieurs d'atteindre un niveau de français et de maitriser les outils méthodologiques permettant de suivre les cours scientifiques en français dispensés dans les écoles de la Fédération Gay-Lussac.

À cette fin, le programme est organisé en 2 unités d'enseignements, composées chacune de plusieurs éléments constitutifs (EC) : voir VUE GENERALE et annexe 1.

2.2. Déroulement et validation du semestre

Dans chaque EC, les notes finales sont le résultat de moyennes pondérées obtenues à l'écrit, à l'oral et en travaux pratiques. Les épreuves sont notées sur 20, de 0 (très insuffisant) jusqu'à 20 (excellent).

La décision de validation du semestre permettant l'accès en 1ère année de cycle préparatoire de la Fédération Gay-Lussac est prise par un jury mixte ENSCR / INSA dont la composition est définie dans le règlement des études spécifique au programme (cf. annexe 2).

Pour être proposé au diplôme d'établissement SPI-ENSCR, une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 est requise. Sur le plan linguistique, le niveau B1+ de maîtrise du français est exigé. Ce niveau sera validé par nos enseignants en fin de semestre.

Les coefficients de pondération utilisés pour le calcul de la moyenne générale sont définis dans le règlement des études du programme (annexe 2).

Un classement final des étudiants est édité en fonction de la moyenne générale obtenue.

La présence aux cours et examens est obligatoire. La gestion des absences s'effectue comme définie dans le règlement des études du programme (annexe 2).

2.3. Informations complémentaires et contact

La personne référente à l'École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes pour le programme S.P.I. et pour l'obtention du diplôme d'établissement SPI-ENSCR est Monsieur Guirec LE BOZEC, responsable de la filière internationale de l'INSA Rennes. Il est assisté, pour la gestion administrative et les questions courantes de scolarité, de Madame Laura Petibon.

Guirec LE BOZEC
guirec.lebozec@ensc-rennes.fr
Mob : 06.60.12.61.20

Laura PETIBON
laura.petibon@ensc-rennes.fr
Tél : 02.23.23.80.05

3. ANNEXE 1

TABLEAU DES U.E., E.C. ET COEFFICIENTS DE PONDERATION DU SPI ET DU DIPLOME D'ÉTABLISSEMENT SPI-ENSCR

UE ***(Code UE)***	***EC***	***Volume horaire élève***		***Contrôle***			
		TD	**TP**	***Code EC***	***Type Contrôle***	***Coeff.***	***par UE***
UE1 Enseignements linguistiques (UE-SPI-1)	FLE	122h	-	SPI-FLE	Note finale	10	**15**
	FOS	30h	-	SPI-FOS	Note finale	3	
	Anglais	24h	-	SPI-ANG	Note finale	2	
UE2 Enseignements scientifiques (UE-SPI-2)	Maths	40h	-	SPI-MATH	Note finale	4	**15**
	Physique	49.5h	5.0h	SPI-PHYS	Note finale	4.5	
	Informatique	-	12h	SPI-INF	Note finale	1.5	
	Chimie	50h	16.5h	SPI-CHM	Note finale	4.5	
	Sciences Industrielles	4h	-	SPI-SI	Note finale	0.5	

4. ANNEXE 2
REGLEMENT DES ETUDES

4.1. Statut des élèves

Durant le semestre, les élèves ont le statut d'élève ingénieur de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes et sont gérés par le Pôle Cycle Préparatoire et Vie étudiante de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes.

4.2. Obligations des élèves

Les élèves ont l'obligation de présence et de participation à toutes les actions de formation dans chaque EC ; toute absence anticipée doit être autorisée au préalable par le Référent du programme SPI de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes.

En cas d'impossibilité pour raison de santé, l'absence doit être justifiée par un certificat médical. La vérification de l'assiduité sera effectuée par les enseignants. Les listes d'absences non justifiées seront transmises au jury. En cas d'absence non justifiée, le jury est habilité à modifier la note de l'EC concernée.

Toute absence doit être justifiée dans les 5 jours suivant le dernier jour d'absence auprès du Référent du programme SPI de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes.

Les élèves ont l'obligation de participer à toutes les évaluations dans chaque EC. L'absence aux évaluations répond aux mêmes obligations de justification que l'absence aux cours.

Toute absence non justifiée à une évaluation sera sanctionnée par un zéro.

Les élèves ont l'obligation de ponctualité.

Tout cas de fraude ou de tentative de fraude lors des évaluations pourra entrainer des sanctions disciplinaires.

4.3. Jury annuel

L'évaluation des résultats de chaque élève est effectuée à la fin du semestre par un jury, unique, qui se prononce sur la délivrance du diplôme d'établissement SPI-ENSCR.

Le jury est constitué :

- ✓ Du responsable de la filière internationale
- ✓ Du directeur de l'ENSCR ou de son représentant.
- ✓ De trois enseignants en matières scientifiques intervenant dans le programme.
- ✓ D'un enseignant des matières linguistiques intervenant dans le programme.

Le jury délibère à partir de toutes les notes obtenues par l'étudiant au cours du semestre, des listes d'absences (justifiées et non justifiées), des moyennes pondérées de chaque EC et UE ainsi que de la moyenne générale.

La décision du jury relative à la validation du semestre et à la proposition au diplôme d'établissement SPI-ENSCR est prise à la majorité des suffrages exprimés.

En cas de non obtention du diplôme, les élèves ne sont pas autorisés à poursuivre leurs études en 1ère année de cycle préparatoire de la Fédération Gay-Lussac.

4.4. Exigences du programme

Dans chaque E.C., les notes finales sont le résultat des notes obtenues aux diverses évaluations.
Pour être proposé au diplôme, l'étudiant doit valider le semestre ; la validation est obtenue quand les 2 conditions suivantes sont validées :

- ✓ La moyenne générale de chaque U.E. est égale ou supérieure à 10/20.
- ✓ Le niveau B1+ du CECR* de maîtrise du français est en cours d'acquisition.

Les élèves sont classés en fonction de la moyenne générale obtenue à partir de la moyenne pondérée de la moyenne ML de l'UE langues et de la moyenne MS de l'UE scientifique selon la formule ci-dessous :

$$\text{Moy générale} = \frac{15.\text{ML} + 15.\text{MS}}{30}$$

Le redoublement n'est pas autorisé.

(*)
Une dérogation à cette condition pourra être octroyée par le jury si la progression du niveau de français de l'élève a été significative, mais que son niveau initial n'a pas permis d'atteindre le niveau final B1.
Présentation du CECR : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic